

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMI-
NISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

ORD. 15/LS/83.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

/// >> ECRET N° 84/092 du 19/01/84

Nottant/ Camarade POFOSSI-MENZIMBA Alphonse,
Magistrat de 3^e grade, 4^e échelon en position
de détachement auprès de la Cour Révolution-
naire de Justice.

'ISAS :

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA RE-
PUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CON-
SEIL DES MINISTRES.

(/U la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la
Magistrature et les textes subséquents ;
(/U le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application
de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisé ;
(/U la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation
de la Justice en République Populaire du Congo ;
(/U le décret 62/130/RF du 29 Mai 1962 fixant le régime
de rémunération des fonctionnaires ;
(/U le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août
1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif
au statut de la Magistrature ;
(/U l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo ;
(/U le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre ; Chef du Gouvernement ;
(/U le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/U le rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/U le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;
(/U le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions
et réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/U le décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.-Le Camarade POPOSSI-MANZINBA Alphonse, Magistrat de 3^e grade, 4^e échelon est mis en position de détachement auprès de la Cour Révolutionnaire de Justice.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 19 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSI

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Capitaine Dieudonné KIMBENGE.-

AMPLIATIONS :

P.R. 1
P.M. 1
M.J. 1
SGJ-DSAF 3
DGB 3
DCF 1
SGCM-BC 3
JORPC 1
Pquet Général 3
Intéressé 1
Dossier 3.-